COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 AOUT 2019

Le Conseil Municipal s’est réuni au foyer municipal de Londinières le 26 août 2019, à 20h00 sous la présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire ;

Etaient présents : Mmes Régine MARTEL, Catherine LEGRAND, Marie-Claude DEPOIX, Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Michel HUET, Jacques LECOURT, Ariane MOUQUET, François HURARD, Michel COURTOIS.

Absents: Nadège GODEFROY, Cindy COURTAUD, Thomas DENISE.

Absent excusé : Thierry COLMAR

Procuration : Thierry COLMAR à Jean-Marie DUMOUCHEL

Madame Ariane MOUQUET est nommée secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 juin 2019 qui est approuvé à l’unanimité**.**

**Projet de communication Sapeurs-Pompiers**

La séance débute par la présentation du projet de communication et de promotion du volontariat des Sapeurs-Pompiers par le Lieutenant Steve Revelle, Chef du Centre d’Incendie et de Secours de Londinières. Ceux-ci souhaiteraient utiliser le mur de l’Atelier Relai ou du foyer municipal (pour plus de visibilité) afin de réaliser une fresque. Ce projet chiffré à 3200 € HT a été validé par le Service Départemental d’Incendie et de Secours. Le lieutenant Revelle sollicite l’accord du conseil et une éventuelle participation. Le projet sera réalisé en partenariat avec les écoles de la Commune et sera le centre pilote du département. L’action sera mise en avant par des pages YouTube et Instagram, la presse locale et éventuellement télévisée. Cette action pourrait également constituer un atout touristique.

A ce jour, l’effectif des sapeurs-pompiers de Londinières est de 22. L’objectif serait l’engagement de 10 agents supplémentaires.

**Sécurisation du parking et des sorties Sapeurs-Pompiers**

Le Lieutenant Revelle revient également sur la sécurité du parking. Celui-ci, utilisé régulièrement par des particuliers, notamment à la sortie de l’école, présente un réel danger. Le stationnement notamment aux abords des portes de remise et la sortie du parking.

Mr LEFORT évoque la possibilité d’installer un feu de signalisation pour la sortie des engins.

Mme BILOQUET propose la remise d’un courrier aux parents d’élèves. Le Lieutenant Revelle précise que le concours de la Gendarmerie pourrait être sollicité pour verbaliser les conducteurs qui ne respectent pas les préconisations.

Mr HUET propose un accès à l’école par le Jardin de la Boullerie, en arrivant de la Rue de Verdun.

Mme le Maire précise que des subventions par le département sont possibles et qu’une réunion se tiendra prochainement pour étudier ce dossier.

**Travaux du foyer municipal**

Les travaux de réfection des peintures par l’entreprise PICARD sont terminés.

Des enceintes restent encore à installer. Mr COURTOIS sensibilise sur un choix adapté notamment à la puissance de l’amplificateur.

Un devis a été réalisé pour la pose d’un vidéoprojecteur avec écran. Mr COURTOIS précise que l’installation d’un écran électrique serait plus adaptée. Un devis sera réalisé en ce sens.

Des plaques du plafond sont abîmées ou de couleur différentes au milieu droit de la salle. L’entreprise DUPUIS propose la réfection du fond de la salle (avec suppression des rampes de de lampes plus aux normes) et la récupération de certaines dalles pour remplacer celles abîmées pour un montant de 4164 € HT. Le conseil municipal donne son accord.

Les lampes pourraient être remplacées par un éclairage LED.

Lors d’un élagage, un affaissement du muret à l’arrière du foyer a été constaté. Un devis par l’entreprise Mat et Bat a été réalisé pour un montant de 444 € HT. Ces travaux sont validés. Mme le Maire indique qu’une solution plus pérenne pourrait être évoquée, notamment par le terrain jouxtant le foyer dans le cadre d’une éventuelle cession en faisant valoir le droit de préemption de la commune.

**Travaux intérieurs et extérieurs de la Mairie**

Compte-tenu de l’état extérieur du bardage de la Mairie, des travaux doivent être effectués avant la mise en accessibilité, réhabilitation et réorganisation interne.

Des études ont été réalisées par l’Architecte titulaire du marché des travaux interne, Mr FOURNEAUX, pour un montant de 5907 € HT.

La mise en concurrence a montré deux propositions : la conservation des ardoises sur les arcades ou le remplacement par un clin vertical.

Le conseil municipal souhaite conserver les ardoises, néanmoins, Mr HURARD précise que certaines présentent des tâches de peinture.

La mise en place de bennes pour l’évacuation des gravas sera réalisée par la commune afin de diminuer les coûts.

L’entreprise HOUSSAYE est retenue pour effectuer les travaux pour un montant de 64063 € HT.

Une subvention pourra être sollicitée pour l’étude et la réalisation auprès du Département.

En outre, les travaux nécessiteront le transfert des services vers des locaux provisoires. Mr et Mme CARPENTIER proposaient un logement en location au 5 Rue du Pont Pierre.

Le conseil donne l’autorisation à Mme le Maire pour la signature du bail ainsi que pour le règlement du dépôt de garantie pour lequel le montant sera transféré de la réserve travaux vers le budget investissement.

**Point travaux**

Les travaux sur les routes de Capval, de St Pierre des Jonquières et des Jonquilles ont été réalisés. Il reste les travaux prévus au Roupied.

Les cave-urnes ont été installées.

Les travaux pour la réserve incendie du terrain de moto-cross ne sont toujours pas terminés malgré de nombreuses relances auprès de l’entreprise Crevecoeur ; la clôture, la signalisation et les protections restent encore à réaliser.

Un devis pour la réfection des 15 mètres du mur du fond du cimetière d’un montant de 13 298€ HT a été réalisé sur la base d’un démontage et remontage en briques. Un devis comparatif pour une réalisation en agglos avec parement briques sera demandé.

Le devis pour la réfection du mur du presbytère s’élève à 30 782 € HT pour le montage en briques et 25 559 € HT pour des agglos avec parement. Ces montants étant élevés, la possibilité de la pose d’une clôture est envisagée.

Le devis pour l’achat d’un four pour la cantine (validé lors du dernier conseil) a été réalisé auprès des Ets COURTOIS. Le Conseil valide l’achat d’un montant de 3090 € HT.

La réserve incendie de la salle polyvalente ne pourra pas être réhabilitée. Un devis pour un remplacement par une cuve enterrée a été réalisé par l’entreprise GHTP. Celui-ci s’élève à 14 350 € HT pour 60 m3 et pourra faire l’objet de demandes de subventions auprès du Département et du PETR. Le conseil donne son accord.

Le remplacement des lampadaires du collège, de l’armoire électrique Route de Dieppe et de 6 lampes Rue des canadiens est envisagé par la société SDE76. Le montant s’élève à 5 599 € (3221 après récupération de la TVA).

Mr HURARD indique que la discussion lors du dernier conseil sur la possibilité d’intervenir sur tous les réseaux électriques restants pourrait être une bonne solution (prêt proposé au taux de 0,5%).

Monsieur LECOURT souligne qu’il faut au préalable en réaliser l’étude et le chiffrage.

Des fissures ont été constatées sur les marches du côté droit de l’Eglise. Un devis de 1 440 € HT a été réalisé par l’entreprise Mat et Bat. Celui-ci prévoyait également la remise en état de quelques briques, du nettoyage du perron de la Mairie et du scellement de quelques dalles. Compte-tenu des prochains travaux, les derniers éléments seront à supprimer du devis.

Le nouveau poste de relevage du carrefour de la Croix est en commande. Le nouveau dispositif de contrôle de débit et de débordement de la station est opérationnel et efficace. Celui-ci nécessitera néanmoins l’achat d’un ordinateur portable au sein du service technique afin d’être relié au logiciel. Le conseil valide la proposition et le transfert des crédits nécessaires du compte de réserve matériel vers le budget d’investissement.

Les travaux de l’Etang de Béthencourt sont terminés. Seules quelques barrières restent à poser et les logos.

**Point Centre de Loisirs**

Mme MARTEL revient sur l’activité du centre de loisirs de juillet 2019. Les activités se sont bien déroulées et la fréquentation reste stable.

Elle souligne néanmoins des soucis de Direction. Des contrôles ont été réalisés par la DRDJS et les rapports montrent certains dysfonctionnements déjà remarqués les années précédentes. Une réunion est prévue avec le directeur début septembre.

**Réunion d’information participation citoyenne**

La réunion d’information pour la participation citoyenne, en lien avec la Gendarmerie Nationale se tiendra le vendredi 13 septembre 2019 à 18h30 dans la salle polyvalente Route de Croixdalle.

**Reconduction contrat Elena LEBORGNE**

Mme LEBORGNE est recrutée en qualité d’adjoint d’animation contractuel pour accomplir les fonctions suivantes : aide aux activités scolaires et périscolaire : encadrement, accompagnement…entretien des locaux.

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 1 an le contrat à durée déterminée. Celui-ci prendra effet au 1er septembre 2019.

**Contrat PEC – Agent périscolaire**

Le contrat PEC de Melle ASSELIN (agent périscolaire) ne pouvant être reconduit, le Conseil Municipal décide de recruter un contrat PEC à 20h/semaine pour une aide aux activités scolaires et périscolaires, encadrement, accompagnement… entretien des locaux ou toutes autres fonctions rentrant dans ce cadre.

Mme Gwladys GABOR est retenue pour assurer ces fonctions. Le contrat est établit pour une durée d’un an, à compter du 1er septembre 2019.

**Contrat CDD Service technique**

Mme le Maire informe que le contrat PEC d’Antoine THIEBAUT arrivant à échéance, les agents techniques sont en sous-effectif. Afin de combler ce manque, M. Antoine THIEBAUT est recruté en contrat à durée déterminée d’une année (1607 heures annuelles) à partir du 15 octobre 2019. Il assurera les travaux d’espaces verts et entretiens divers.

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité ce recrutement.

**Délégués communauté de communes**

Suite à la délibération prise par la Communauté de Communes en date du 19 juin 2019 concernant la composition de l’organe délibérant et la présentation par Mr HUET du tableau d’affectation des sièges proposé, le Conseil Municipal approuve la répartition nouvelle qui sera appliquée à partir du renouvellement des conseils municipaux en 2020.

La commune de Londinières conservera 7 sièges sur 33 sièges (contre 27 actuels).

**Avenant régie des transports**

Suite aux changements réalisés par la Région concernant la convention de régie des transports scolaires, celle-ci nous propose un avenant.

Le conseil donne son accord pour signature à Mme le Maire.

**Convention écoles / Art et la Manière**

Comme l’an passé, l’Association l’Art et la Manière propose un conventionnement avec la commune pour proposer des activités au sein des écoles.

Mr HUET précise qu’il ne participe pas au vote compte tenu de sa présence au sein du bureau de l’Association.

Le conseil valide la proposition et autorise Mme le Maire à signer la convention.

**Convention Santé / prévention et cadre**

La convention en partenariat avec le Centre de Gestion 76 arrive à son terme.

Mme le Maire propose sa reconduction.

Celle-ci est validée à l’unanimité.

**Encaissement de chèque**

Un chèque correspondant à un trop perçu pour l’éclairage public de 71.94 € nous a été transmis par EDF.

Le conseil autorise à l’unanimité son encaissement.

**Modifications des délibérations des comptes budgétaires**

Suite à l’envoi des délibérations en préfecture, Mr LECOURT souligne que quelques corrections sont à apporter. Le conseil donne son accord.

**Nouveaux horaires AVSP**

L’ASVP de la commune, Mr Julien BRETON, a demandé un aménagement d’horaires pour raisons personnelles. Celui-ci effectuera donc les 1607 heures annuelles prévues au contrat sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), il ne travaillera pas le mercredi mais en contrepartie, les vendredis après-midi et le midi pour renforcer l’équipe de cantine.

**Questions diverses**

Mr COURTOIS s’interroge sur la nécessité de la présence de 3 agents techniques pour le nettoyage des caniveaux ou du désherbage et suggère un autre déploiement des équipes.

Mr LEFORT propose qu’une communication aux habitants soit faite pour les sensibiliser au désherbage, taille de haies… de leurs habitations et abords. Un encart sera réservé lors de la prochaine lettre communale.

Il revient également sur l’organisation du Tournoi de Sixte. L’une de ses parcelles de blé jouxte le terrain. Des ballons sont envoyés dans ce champ et les joueurs pénètrent dans la parcelle pour les rechercher. Cette année, ce sont près de 20 ares qui se sont vus saccagés.

Il propose la pose de poteaux avec filets lors de ces tournois.

Mme LEGRAND sensibilise sur la dangerosité de la sortie des riverains de la Rue des Rosiers, même s’il s’agit d’une priorité, elle n’est pas respectée par les automobilistes.

Mr DUMOUCHEL propose la mise en place éventuelle d’un panneau en croix.

Mr LEFORT ajoute que lors des matchs, la rue sert de stationnement aux véhicules et qu’elle est rendue quasi impraticable. Des déchets (cannettes…) sont également régulièrement retrouvés.

La séance est levée à 23 heures 15.

« Le présent extrait est affiché en exécution de l’art. 56 de la loi du 05 avril 1884 »